

<http://47.snuipp.fr/spip.php?article5350>



INSPE : insitut d'orthopédie pédagogique

- INSPE et Début de Carrière -



Date de mise en ligne : vendredi 22 novembre 2019

Copyright © SNUipp-FSU 47 - Tous droits réservés

Depuis le 1er septembre 2019, la formation initiale est passée dans une nouvelle ère... ou presque. Car si le nom a bien été changé dans les textes passant de « Ecole SPE » à l' « Institut National » SPE, rien n'a changé.

Hélas, on peut même s'indigner d'une certaine continuité : emploi du temps à trou et cours les mercredis après-midis, responsable de site prise de « mailite » [1] ... etc.

De quoi entrer sereinement dans le métier.

Pourtant derrière les apparences, un basculement majeur se joue.

Le 28 mai 2019 est paru l'arrêté fixant le cadre de la formation initiale dispensée en master « Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation ».

Ventilation des 800h pour les deux années de formation « d'orthopédie pédagogique » (dans un institut pour apprendre à marcher droit pédagogiquement) se fera ainsi :

- 55 % soit 440h pour les savoirs fondamentaux et le cadre de référence répartis en 3 modules : un module de français (lecture, écriture, oral, étude de la langue, didactique et pédagogie du français à l'école) ; un module de mathématiques (calcul, numération, didactique et pédagogie des mathématiques) et un module enjeux et connaissance du système éducatif français (valeurs de la République, droits et obligations du fonctionnaire).

Petite perle, à force de voir des savoirs fondamentaux partout, on peut lire dans l'arrêté la pseudo-notion de « compétences sociales ».

Il existe donc un savoir-faire social ? Nous retrouvons là le penchant politique actuel à faire marcher droit, à faire marcher au pas.

- 20 % soit 160h pour la polyvalence et la pédagogie générale réparties en 5 modules : « polyvalence et interdisciplinarité », « autres disciplines », « efficacité de l'enseignement » (notion importante : savoir utiliser les évaluations nationales), modèles et dispositifs pédagogiques (différenciation, apprentissages collaboratifs), et enfin « gestion de classe ».
- 15 % soit 120h pour l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherches répartis en deux modules.
- 10 % soit 80h pour le contexte territorial.

Voici donc apparaître sous vos yeux la formule de « l'enseignant du XXIème siècle » de notre cher alchi-ministre.

La place centrale des « savoirs fondamentaux » n'est pas sans vous rappeler l'accent unique des animations pédagogiques. Faut-il rappeler la situation de ces disciplines dites « autres » dans le département ? Une CPD arts visuels. Deux CPD musique. Des CPC EPS qui font des mathématiques. Voilà déjà la réalité et, à la lecture de cet arrêté, cette situation n'est pas prête de s'arranger.

La fenêtre positive pourrait venir de l'ouverture beaucoup plus importante pour les PEMF dans la formation initiale, avec un temps d'intervention amené à 1/3 du temps d'enseignements. Bien entendu, les visites et accompagnements ne sont pas pris en compte dans ce volume horaire.

La fenêtre positive pourrait venir de la place plus importante du terrain. Les étudiants de master 1ere année seront à 1/3 temps en stage dans les classes et les étudiants en deuxième année de master seront à mi-temps dans les classes. En responsabilité ? Pour l'instant, nous attendons le cadrage du ministère.

Le SNUipp-FSU trouve étrange de vouloir construire un enseignant capable de réfléchir sa pratique en augmentant son temps en classe et en diminuant le temps d'analyse de la recherche, donc en réduisant le temps nécessaire de distanciation avec sa pratique.

Enfin, dans toute cette harmonie pédagogique et bienveillante, on apprendra sans surprise que le concours est fixé en fin de master 2, ce qui a pour mérite d'augmenter la distance sociale donc culturelle entre l'élève et le futur enseignant, de repousser d'une année la titularisation et d'augmenter la précarité chez les jeunes enseignants.

Avec tout ça, on comprendra qu'il n'y ait pas foule pour entrer dans le métier.

Guillaume Arruat

[1] « mailite » : maladie qui consiste à envoyer plusieurs mails par jour se contredisants les uns les autres (facile de se repérer quand on est étudiants ou bien stagiaires)